

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **89402933.9**

Int. Cl.⁵: **B65D 5/20**

Date de dépôt: **24.10.89**

Priorité: **26.10.88 FR 8813968**

Date de publication de la demande:
09.05.90 Bulletin 90/19

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

Date de publication différée du rapport de
recherche: **19.09.90 Bulletin 90/38**

Demandeur: **Itey, Frédéric**
16, rue des Graviers
F-91300 Massy (Essonne)(FR)

Inventeur: **Itey, Frédéric**
16, rue des Graviers
F-91300 Massy (Essonne)(FR)

Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris(FR)

Boîte pour l'emballage, notamment de pâtisseries ou gâteaux, préparée à partir d'un flan découpé et rainé.

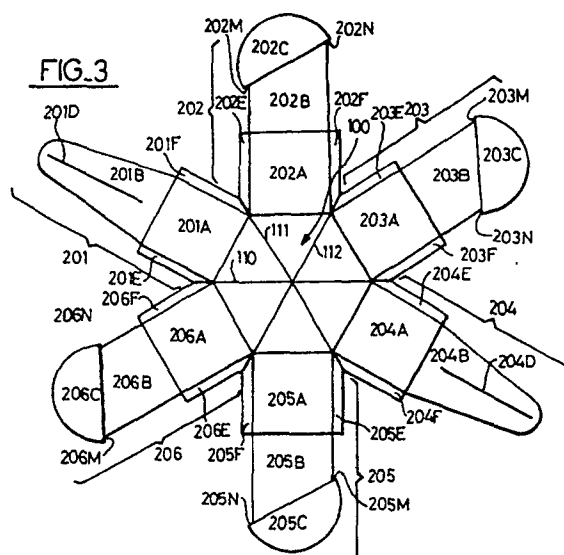
(57)

a) Boîte pour l'emballage, notamment de pâtisseries ou gâteaux, préparée à partir d'un flan découpé et rainé.

b) boîte caractérisée en ce que :

- chaque volet (201 - 206 ; 401 - 404) est formé d'une base (201A - 206A ; 401A - 404A) et d'une patte (201B - 206B ; 401B - 404B),
- chaque base (201A - 206A ; 401A, 404A) est bordée sur au moins une partie de sa longueur et sur au moins l'un de ses côtés par une bande de rigidification (201E, 201F - 206E, 206F, 401E - 404F) reliée à la base par une ligne de pliage et les bandes de rigidification homologues des deux volets adjacents se rejoignent par une ligne de pliage (300, 501, 502, 503, 504) et lorsque les volets sont relevés, les deux bandes de rigidification viennent en saillie dans le volume de la boîte et rapprochent les lignes de pliage pour former une arête entre les deux volets.

c) L'invention concerne les boîtes en carton.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 89 40 2933

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	DE-A-2 253 123 (P.M. PFEIFFER) * Figures 1-3; page 4, lignes 1-24; page 4, ligne 31 - page 5, ligne 16 *	1-5	B 65 D 5/46 B 65 D 5/20
Y	--	6	
Y	GB-A- 10 623 (A. HESS) * Figures 7,8; page 5, ligne 57 - page 6, ligne 37 *	6	
	--		
A	US-A-3 931 916 (M.R. BLUE et al.) * Figures 5,6; colonne 4, lignes 7-21 *	6	
	--		
A	GB-A-2 144 721 (LAWTONS LTD) * Figures 1,2; page 2, lignes 36-56 *	1,2	B 65 D

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 19-06-1990	Examineur PERNICE
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- ☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

Voir annexe -B-

- ☒ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,
- à savoir les revendications:



ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,

à savoir:

1. Revendications 1-5

2. Revendications 1,6

N.B.

La revendication 1 étant anticipée par DE 2 253 123, les revendications 2,3,6 deviennent indépendantes et se présentent comme suite:

Revendications 2-5: Boîte pour pâtisseries ou gâteaux, caractérisée par un fond central, des volets articulés sur le fond et ayant des bandes de rigidification sur ses côtés, et sur chaque volet des moyens de liaison qui coopèrent avec les moyens homologues d'autres volets.

Revendication 6: Boîte pour pâtisseries ou gâteaux, caractérisée par un fond central, des volets articulés sur le fond et ayant des bandes de rigidification sur ses côtés, et sur chaque volet des fentes parallèles qui sont bloquées par une languette de fermeture séparée de la boîte.